

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1167

6 mai 2015

SOMMAIRE

7Miglia S.A.	55975	Interteil Investissements S.A.	55974
Athena Private Equity 2 S.A.	55973	IPConcept (Luxembourg) S.A.	55984
Azard Management SPF	55971	K2 Consultance S.A.	55982
Azart S.A.	55982	K2 Consult S.A.	55982
Azart S.A.	55982	Lendico Russia	55974
BAATZ Constructions Exploitation SARL	56013	Metro International S.A.	55984
Baywatch Holding S.à r.l.	55997	MezzVest Private Debt CE S.à r.l.	55985
Baywatch Holding S.à r.l.	56004	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A. ..	55979
B-Trident Dresden S.à.r.l.	55997	OCH AT Holding	56010
Caluxe S.A.	55973	Onebto Investments S.A., SPF	55970
Carmel Participations S.A.	55983	Osead S.A.	55980
Chelsey Investissement S.A.	55970	Poppediño S.A.	55974
Corporate II	55976	Prologis International Funding II S.A.	55972
Corporate III	55977	Regency United S.A. SPF	55971
DB Funds	55978	Shandella SPF	55972
Detroit Forming S.A.	55973	SiXBTO Investments S.A.	55970
DWS Garant	55976	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	55981
Elm Development Estate S.A.	55971	Tinar Holding S.à r.l.	55977
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	56004	UBS Luxembourg Sicav	55981
FDFA S.à r.l.	56016	UBS (Lux) Equity Fund	55972
Femab S.A.	55978	UK Students JV S.à r.l.	55977
Fracena S.A.	55973	Vincla S.A.	55978
Hottinger International Fund	55979	Vincourt S.A.	55972
Inceram Participations S.A.	55980	Winning Funds	55975
		Wolford Luxembourg	55975

SiXBTO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.831.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *30 mai 2015* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2015064464/10/18.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *29 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Membres du Directoire et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

*Le Directoire*Référence de publication: 2015064465/10/18.

Onebto Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 188.058.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *30 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2015064466/10/18.

Elm Development Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 180.907.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2015 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge à l'Administrateur Unique et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057773/10/18.

Azard Management SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 183.253.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066053/1267/18.

Regency United S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 186.671.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066056/1267/18.

Shandella SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066057/1267/18.

Vincourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mai 2015 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066059/833/18.

UBS (Lux) Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Die konsolidierten Vertragsbedingungen des Fonds UBS (Lux) Equity Fund, welcher von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil 1 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 unterliegt, wurde am 14. April 2015 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt und treten am 30. April 2015 in Kraft.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. im Namen von UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015056041/9.

(150063413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Prologis International Funding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044633/9.

(150050444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Caluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 185.941.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CALUXE S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 14 mai 2015 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061647/750/15.

Fracena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 181.020.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mai 2015 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066058/833/17.

Detroit Forming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042848/10.

(150049720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Athena Private Equity 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity 2 S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015044887/12.

(150051299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Poppediño S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.081.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066055/1267/19.

Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066054/1267/19.

Lendico Russia, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.207.

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 19 septembre 2013 sous la référence L130160520

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 19 septembre 2013 sous la référence L130160520.

Il y a lieu de lire dans le titre de l'extrait du Limited Partnership Agreement «Lendico Russia» en lieu et place de «Lendico France».

Toutes autres mentions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Lendico Russia.

Référence de publication: 2015043020/16.

(150049596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

7Miglia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066052/1267/19.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on 15 May 2015 at 10:00 a.m. (the "Meeting") instead of the date indicated in the articles of association of the Company (i.e. the second Thursday of April). The Meeting shall resolve on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2014;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 31 December 2014;
4. Discharge of the Directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 31 December 2014;
5. Discharge of the Directors of the Company for convening the Meeting later than the date provided for in the articles of association of the Company;
6. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of Winning Funds.

Référence de publication: 2015060977/755/23.

Wolford Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 12, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.612.

EXTRAIT

Il résulte de décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société Wolford Belgium N.V. avec siège à Britselei 23, 2000 Anvers, Belgique, «la Société», tenue le 3 février 2014, que la démission en tant qu'administrateur de la Société de Monsieur Holger Helmut Jürgen Dahmen a été constatée avec effet au 3 février 2014.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015045494/12.

(150051444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate II werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. Mai 2015 um 11:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 08. Mai 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April / Mai 2015.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015060225/755/27.

DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Garant werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. Mai 2015 um 12:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 08. Mai 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April / Mai 2015.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015060229/755/27.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate III werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. Mai 2015 um 12:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Agenda:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 08. Mai 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April / Mai 2015

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015060221/755/26.

Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.320.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015044759/14.

(150050481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

UK Students JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.349.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue au siège social de la Société le 12 février 2015

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 2 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UK Students JV S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015044773/14.

(150050267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

DB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.481.

The shareholders, on 17 April 2015, the Annual Ordinary General Meeting of Shareholders did not constitute a quorum. Therefore, the board of directors herewith re-invites you, in accordance with article 22 of the Company's articles of association (the "Articles") to the

ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on 15 May 2015 at 2.00 p.m. at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Capitalised terms not defined herein have the meaning assigned to them in the Prospectus of the Company. The agenda is as follows:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Auditor on the financial statements for the financial year as per 30 September 2014.
2. Approval of the balance sheet as per 30 September 2014 and the profit and loss statement.
3. Remuneration of the Members of the Board of Directors.
4. Discharge of the members of the Board of Directors for the financial year that elapsed.
5. Re-election of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

In order to attend the Ordinary General Meeting and for the proper execution of the voting rights, the shareholders will have to deposit their shares at least one (1) day before the meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the company are admitted to attend the meeting. Each shareholder may be represented by a person who is duly authorized by proxy.

If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed to the Company to the attention of the Fund Set-Up, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: 00352.22.15.22-500, prior to 14 May 2015. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, April 2015

By order of the board of directors,

Board of Directors

Référence de publication: 2015060220/755/33.

Femab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 84.902.

Le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042898/11.

(150049197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Vincla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.157.

Les comptes annuels de la période du 29 novembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044785/10.

(150050511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2015 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Rémunération des Administrateurs
5. Quitus aux Administrateurs
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
7. Nominations statutaires

En vue de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur émises sous forme physique (les " Actions au Porteur ") doivent remettre leurs Actions au Porteur auprès de European Fund Administration SA agissant en qualité de dépositaire de la SICAV (le " Dépositaire ") au sens de loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la " Loi de 2014 "), au moins cinq jours calendrier avant l'assemblée.

La Loi de 2014 prévoit que les Actions au Porteur émises avant le 18 août 2014 doivent être remises et immobilisées auprès du Dépositaire et que leurs détenteurs doivent être inscrits au registre des Actions au Porteur tenu par le Dépositaire.

Pour immobiliser leurs Actions au Porteur auprès du Dépositaire, les détenteurs d'Actions au Porteur doivent les remettre auprès de leur banque locale et instruire cette dernière de procéder à leur immobilisation pour le compte des détenteurs.

Les droits (y compris les droits de vote et, le cas échéant, les droits aux distributions) associés aux Actions au Porteur qui n'ont pas été immobilisées auprès du Dépositaire au 18 février 2015 seront suspendus jusqu'à ce que lesdites actions aient été immobilisées auprès du Dépositaire.

En outre, les Actions au Porteur qui n'ont pas été remises et immobilisées auprès du Dépositaire, ni rachetées, ni converties en actions nominatives au 18 février 2016, seront automatiquement rachetées et annulées, conformément à la Loi de 2014. Le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg, au profit de la personne ou des personnes en mesure d'apporter la preuve qu'elle(s) est(ont) en droit de le recevoir.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le siège social de la SICAV.

Référence de publication: 2015066050/755/41.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 10.700.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13.03.2015:

Die Generalversammlung nimmt von dem Rücktritt des Herrn Eckhard Fiene als Mitglied des Aufsichtsrates mit Wirkung zum 31.12.2014 Kenntnis.

Luxembourg, den 23. März 2015.

M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A.

Schneider ...

Référence de publication: 2015045220/13.

(150051490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 177.070.

Nous avons l'honneur de convoquer les Actionnaires de la société OSEAD S.A. (ci-après, la " Société ") en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière exceptionnelle le jeudi, *21 mai 2015* à 11 heures au siège social de la Société au 1, rue du Potager, L- 2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :-

Ordre du jour:

1. Examen et acceptation de la proposition des administrateurs de la Société de tenir l'Assemblée à une date différente de celle prévue par l'article 16.3 des statuts et décharge de responsabilité donnée aux administrateurs à cet effet ;
2. Approbation du bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs (les " Comptes Annuels 2013 ") ;
3. Approbation du bilan consolidé du Groupe OSEAD arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs ;
4. Affectation des résultats de la Société;
5. Décharge de responsabilité aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats durant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013;
6. Ratification de la nomination à titre provisoire de Mme Olga VIGUIER en qualité d'administrateur de catégorie B, décidée par les administrateurs le 25 septembre 2014 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Jérôme Costa, administrateur de catégorie B, démissionnaire ;
7. Ratification de la cession des actions AUPLATA et des bons de souscription d'actions AUPLATA détenus par la Société au profit de la société COMPAGNIE MINIERE DE TOUISIT (CMT) ;
8. Approbation de la prise en charge par la Société de frais exposés par M. Jean-François FOURT, administrateur délégué ;
9. Ratification du contrat de consulting entre la Société et la société UBAC DEVELOPPEMENT;
10. Ratification de la cession d'actions OSEAD MAROC MINING (OMM) au profit de personnes physiques, dont M. Jean-François FOURT;
11. Ratification du pacte d'actionnaires OMM et de son avenant ;
12. Ratification de la cession d'actions OSEAD MINING COTE D'IVOIRE (OMCI) au profit de sociétés du groupe OSEAD ;
13. Ratification du pacte d'actionnaires OMCI ;
14. Ratification de la cession des actions OMCI au profit de la société AUPLATA ;
15. Ratification de la cession des créances détenues par la Société à l'encontre d'OMCI au profit de la société AUPLATA;
16. Divers.

Les Actionnaires de la Société désirant de se faire représenter sont priés de nous faire parvenir leurs procurations au plus tard le 20 mai 2015.

Luxembourg, le 4 mai 2015

Pour le Conseil d'Administration

M. Jean-François FOURT

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015066060/43.

Inceram Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.747.

EXTRAIT

En date du 6 janvier 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015045130/11.

(150051597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

The shareholders of UBS LUXEMBOURG SICAV are hereby informed that the statutory annual general meeting held on 15 April 2015 could not deliberate on the proposed agenda items. The shareholders are hereby convened to attend

a SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 19 May 2015 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 30 November 2014
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg. Each shareholder may request that the annual report is sent to him.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting in person are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015059509/755/44.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.097.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044741/10.

(150050989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**K2 Consult S.A., Société Anonyme,
(anc. Azart S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.583.

L'an deux mil quinze, le deux mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZART S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154583, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1902 du 15 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement de la raison sociale de la société en K2 CONSULT S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en K2 CONSULT S.A. de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination K2 CONSULT S.A. (ci-après, la Société).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6654. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015044269/46.

(150050383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**K2 Consultance S.A., Société Anonyme,
(anc. Azart S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.583.

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZART S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154583, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1902 du 15 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement de la raison sociale de la société en K2 CONSULTANCE S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en K2 CONSULTANCE S.A. de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination K2 CONSULTANCE S.A. (ci-après, la Société).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8437. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044270/46.

(150050383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Carmel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.792.

Il résulte des actes de la Société que:

- Monsieur Cédric Finazzi, Madame Hélène Mercier et la société CL Management S.A. ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 16 Février 2015.

- la société I.C. DOM-COM Sàrl à présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société en date du 16 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C & T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015044320/16.

(150050342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

HINWEIS:

**Dies ist eine Mitteilung welche im Sinne des § 298 Absatz 2 KAGB
den Anlegern unverzüglich zu übermitteln ist.**

Mitteilung an die Anleger des Teilfonds

VR Exklusiv - MultiStrategie

(ISIN: LU0333848660 / WKN: A0M9NX)

Hiermit werden die Anleger des VR Exklusiv - MultiStrategie („Teilfonds“) darüber informiert, dass die Verwaltungsgesellschaft in Übereinstimmung mit Artikel 16 des aktuell gültigen Verwaltungsreglements beschlossen hat, den Fonds mit seinem Teilfonds zum 1. Mai 2015 in Liquidation zu setzen.

Aufgrund des erheblich gesunkenen Teilfondsvolumens des VR Exklusiv - MultiStrategie ist eine langfristig wirtschaftlich effiziente Verwaltung des Fonds in Zukunft nicht mehr sichergestellt.

Um die Gleichbehandlung aller Anleger zu gewährleisten, wurden die Ausgaben und Rücknahmen der Anteile des Teilfonds ab dem 23. April 2015 (Schlusstag) ausgesetzt. Der Netto-Inventarwert wird bis zum Liquidationsdatum weiterhin täglich berechnet und veröffentlicht.

Im Rahmen der Liquidation werden die im Teilfonds befindlichen Vermögensgegenstände sukzessive veräußert. Die Verwaltungsgesellschaft weist darauf hin, dass sich in dem Teilfonds ein illiquides Wertpapier (KanAm SPEZIAL grundinvest Fonds; WKN: A0CARS / ISIN: DE000A0CARS0) befindet. Es kann aktuell keine Einschätzung darüber abgegeben werden, wann mit einer Veräußerung zu rechnen ist. Bis zu einer vollständigen Veräußerung des Wertpapierportfolios wird der Teilfonds mit dem Status „in Liquidation“ fortgeführt.

Für den Fall, dass die Veräußerung des illiquiden Wertpapiers längere Zeit in Anspruch nehmen wird, behält sich die Verwaltungsgesellschaft vor, eine Teilauskehrung des Liquidationserlöses an die Anteilinhaber vorzunehmen. Bei einer Teilauskehrung wird der entstandene Cash-Betrag der bis dahin veräußerten Vermögensgegenstände vor Abschluss des Liquidationsverfahrens an die Anteilinhaber ausgezahlt. In einem solchen Fall wird die Verwaltungsgesellschaft die Anleger vorab gesondert informieren.

Aufgrund der „In-Liquidationssetzung“ und der sukzessiven Veräußerung aller Vermögensgegenstände kann es ab dem 1. Mai 2015 zu Anlagegrenzverletzungen kommen.

Anteilscheinausgaben - und Rücknahmen werden für den Teilfonds VR Exklusiv - MultiStrategie bis zum Abschluss der Liquidation nicht vorgenommen.

Sämtliche mit der Liquidation verbundenen Kosten werden vom Initiator des Fonds getragen und nicht dem Teilfondsvermögen belastet.

Die Netto-Liquidationserlöse deren Empfänger nicht erreicht werden, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der Anleger bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Luxemburg, im April 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2015066051/755/41.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission de M. Chris Bischoff datée du 16 mars 2015 que ce dernier a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Metro International S.A.

Référence de publication: 2015045963/13.

(150052006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

MezzVest Private Debt CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.421.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MezzVest Private Debt CE 2015 SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed under the laws of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194864, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, Grand Duchy of Luxembourg, represented by its general partner MezzVest Private Debt GP S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193955,

here represented by Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 March 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MezzVest Private Debt CE S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by (i) twelve thousand four hundred ten (12,410) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten (10) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) ten (10) class D shares (the "Class D Shares"), (v) ten (10) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) ten (10) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) ten (10) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) ten (10) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) ten (10) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) ten (10) class J shares (the "Class J Shares"), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall [not] have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) new shares issued have been subscribed as follows:

(i) twelve thousand four hundred ten (12,410) Class A Shares, (ii) ten (10) Class B Shares, (iii) ten (10) Class C Shares, (iv) ten (10) Class D Shares, (v) ten (10) Class E Shares, (vi) ten (10) Class F Shares, (vii) ten (10) Class G Shares, (viii) ten (10) Class H Shares, (ix) ten (10) Class I Shares, and (x) ten (10) Class J Shares have been subscribed by MezzVest Private Debt CE 2015 SCSp, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Ms Anke Jager, born in Salzgitter (Germany) on 22 April 1968, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr James Bermingham, born in Sheffield (United Kingdom) on 19 December 1972, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr William Alfred Obenshain, born in Ohio (United States of America) on 18 April 1940, professionally residing at 2236 N. Lincoln Park West, Chicago, Illinois, 60614 3814, Ohio, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MezzVest Private Debt CE 2015 SCSp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194864, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par son associé commandité MezzVest Private Debt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193955,

dûment représentée par Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MezzVest Private Debt CE S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) dix (10) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) dix (10) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) dix (10) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) dix (10) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) dix (10) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) dix (10) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) dix (10) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) dix (10) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) dix (10) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte

(y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) nondistribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

(i) douze mille quatre cent dix (12.410) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) dix (10) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) dix (10) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) dix (10) Parts Sociales de Catégorie D, (v) dix (10) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) dix (10) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) dix (10) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) dix (10) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) dix (10) Parts Sociales de Catégorie I et (x) dix (10) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par MezzVest Private Debt Ce 2015 SCSp, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

55997

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Madame Anke Jager, née à Salzgitter (Allemagne) le 22 avril 1968, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Monsieur James Bermingham, né à Sheffield (Royaume-Uni) le 19 décembre 1972, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Monsieur William Alfred Obenshain, né à Ohio (États-Unis d'Amérique) le 18 avril 1940, résidant professionnellement au 2236 N. Lincoln Park West, Chicago, Illinois, 60614 3814, Ohio, États-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7423. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043048/684.

(150049554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-third day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Baywatch Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119025 (the Absorbing Company),

represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the Absorbing Company according to the terms of a proxy given under private seal;

AND

(2) B-Trident Dresden S.à r.l., a private limited liability company which is in liquidation (société à responsabilité limitée en liquidation) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg

trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119027 (the Absorbed Company),

represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the Absorbed Company according to the terms of a proxy given under private seal.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the Merging Companies, and each as a Merging Company.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

WHEREAS:

(A) The Merging Companies have decided to initiate a simplified merger process at the end of which the Absorbing Company intends to merge with the Absorbed Company through the absorption of the latter, the Absorbing Company being, at the date of the Merger Plan (as this term is defined below), the sole shareholder of the Absorbed Company (the Merger), according to the provisions of articles 278 and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

(B) The Absorbed Company is in voluntary liquidation pursuant to the shareholder resolutions passed at an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company on 23 September 2013. Pursuant to article 259 (2) of the Law, a merger by acquisition may take place where one or more of the companies being absorbed are in liquidation, provided that those companies have not yet begun to distribute their assets to their shareholders. None of the assets of the Absorbed Company (i) have been distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, since the opening of the voluntary liquidation of the Absorbed Company and (ii) will be distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, until completion of the Merger.

(C) The Merging Companies have therefore required the undersigned notary to record the terms of the following merger plan (the Merger Plan) between them for the purpose of the completion of the Merger which the terms and conditions have been adopted and agreed in this Merger Plan and in accordance with provisions of article 261 and seq. of the Law.

1. Characteristics of the merger.

1.1 Characteristics of the Merging Companies (article 261 (2) a) of the Law)

(a) The Absorbing Company

The Absorbing Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the corporate name "Baywatch Holding S.à r.l.", pursuant to the terms of a notarial deed enacted on 31 August 2006 and published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2031 dated 30 October 2006.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time on 12 February 2007, pursuant to a notarial deed, published in the Official Gazette number 977 dated 25 May 2007.

The registered office of the Absorbing Company is established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Absorbing Company is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119025.

The Absorbing Company shall act as absorbing company for the purpose of the Merger.

The share capital of the Absorbing Company, at the date of this Merger Plan, amounts to EUR 625,000 (six hundred twenty-five thousand euro) and is represented by 3,800 (three thousand eight hundred) class A shares, 1 (one) class B share, and 1,199 (one thousand one hundred ninety-nine) class C shares, all having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro), all of them have been entirely subscribed for and fully paid-up.

(b) The Absorbed Company

The Absorbed Company is a private limited liability company in liquidation (*société à responsabilité limitée en liquidation*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the corporate name "B-Trident Dresden S.à r.l.", pursuant to a notarial deed enacted on 31 August 2006, and published in the Official Gazette number 2011 dated 26 October 2006.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 07 December 2006, and published in the Official Gazette number 164 dated 13 February 2007.

The voluntary liquidation of the Absorbed Company was opened on 23 September 2013 at an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company, recorded in a notarial deed, which was published in the Official Gazette number 2937 dated 21 November 2013.

The Absorbed Company represents that none of the assets or proceeds of the Absorbed Company have been distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, since the opening of the voluntary liquidation of the Absorbed Company. The Absorbed Company undertakes that none of the assets or proceeds of the

Absorbed Company will be distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, until completion of the Merger.

The registered office of the Absorbed Company is established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Absorbed Company is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119027.

The Absorbed Company shall act as absorbed company for the purpose of the Merger.

The share capital of the Absorbed Company, at the date of this Merger Plan, amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), and is represented by 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, all of them have been entirely subscribed for and fully paid-up (the Shares).

1.2 Capital structure between the Absorbing Company and the Absorbed Company

At the date of this Merger Plan, the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, detaining all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, representing the entire share capital of the latter, which amounts to EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro).

1.3 Date from which the operations and transactions of the Absorbed Company shall be deemed, from an accounting perspective, having been carried out in the name and on behalf of the Absorbing Company (article 261 (2) e) of the Law)

From an accounting perspective, the Merger shall be deemed having been completed and consequently to be effective as from 1 January 2015 (the Accounting Effective Date).

As a consequence of the above, as from the Accounting Effective Date, all the operations and transactions of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out by the Absorbing Company.

1.4 Rights conferred by the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) f) of the Law)

All the shares representing the entire share capital and voting rights of the Absorbed Company, as outlined under article 1.1 (b) of the Merger Plan above, rank *pari passu* in all respects, and grant the same rights, obligations and benefits to their holders.

Therefore, the completion of the Merger shall not result in the issuance of shares of the Absorbing Company conferring special rights or other securities conferring special rights pursuant to the completion of the Merger in accordance with provisions of article 270 (1) of the Law.

1.5 Special advantages granted to the experts within the meaning of article 266 of the Law, to the members of the respective board of managers, supervisory bodies and controlling bodies of the Absorbing Company and/or the Absorbed Company (article 261 (2) g) of the Law)

No independent expert, within the meaning of article 266 of the Law, will be appointed by the Merging Companies for the purpose of the completion of the Merger.

The Merging Companies do not have, and will not until the completion of the Merger, any supervisory bodies and controlling bodies.

No special advantage shall be granted to the managers of the Absorbing Company (being a sole manager on the date hereof) or the liquidators of the Absorbed Company (being a sole liquidator on the date hereof) in connection with the Merger.

1.6 Completion of the Merger between Baywatch Holding S.à r.l. and B-Trident Dresden S.à r.l.

From a legal perspective, the Merger shall become effective between the Merging Companies upon expiry of a one (1) month period following the date of publication of this Merger Plan in the Official Gazette, in accordance with provisions of article 9 of the Law (the Effective Date) and (ii) toward third parties on the date of publication of the notarial certificate referred to in article 273 (1) of the Law, in accordance with provisions of articles 9, paragraph 4, 273 and 279 of the Law.

The documents referred to under articles 267 (1) a) and 267 (1) b), of the Law shall be made available to the sole shareholder of the Absorbed Company and to the shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Absorbing Company, at their respective registered office for a period of at least one (1) month before the Effective Date. Pursuant to article 279 (c) of the Law, one or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled until the Effective Date to require that the sole shareholder, or a general meeting of the shareholders, as the case may be, of the Absorbing Company be called in order to decide whether to approve the Merger. The sole shareholder of the general meeting of shareholders, as the case may be, must be convened in such a manner so as to be held within one month of the request for it to be held.

The Absorbing Company shall proceed with the completion of all the formalities necessary and/or useful for the purpose of effecting the Merger, especially in order to proceed with the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company.

The formalities referred to in the preceding paragraph shall include:

(i) the completion of all the legal formalities of publication with respect to the transfers made in connection with the Merger, as required in accordance with the Law;

(ii) the performance of all declarations and formalities necessary and/or useful to confer, both with respect to the Merging Companies and towards any third party, the ownership of the assets transferred within the scope of the Merger from the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company; and

(iii) more generally, the completion of any and all formalities necessary and/or required to make effective toward third parties the transfer, to the exclusive benefit of the Absorbing Company, of all rights and obligations which the Absorbed Company was the holder prior to the completion of the Merger, including the transfer, to the exclusive benefit of the Absorbing Company, of any and all ownership rights held by the Absorbed Company prior to the completion of the Merger.

On the Effective Date, the Absorbed Company shall deliver to the Absorbing Company, without limitation, any and all originals of deeds of incorporation and amendments thereto, corporate documents, books and other accounting documents, property deed or abstract of title of any and all assets, and any and all supporting documents of all transactions carried out, all documents evidencing the ownership of all securities and all agreements, archives or any other documents of any kind whatsoever relating to assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company as a result of the Merger.

Further to the completion of the Merger and in accordance with provisions of the Law, the Absorbed Company shall be deemed having been dissolved de jure without liquidation and all of its assets and liabilities shall be transferred to the benefit of the Absorbing Company pursuant to the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle du patrimoine) carried out as a result of the completion of the Merger, as a consequence of which all the shares representing the entire share capital and voting rights of the Absorbed Company shall be automatically cancelled.

1.7 Description and distribution of assets and liabilities to be transmitted by the Absorbed Company to the Absorbing Company

(a) Valuation of the assets and liabilities of the Absorbed Company

The value of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company pursuant to the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) carried out as a result of the completion of the Merger, and retained for the purpose of the completion of the Merger from an accounting perspective, is equal to the respective and not corrected net accounting value of these assets and liabilities.

(b) Description of the accounting and legal effects of the Merger

The Merger shall result in the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company as from the Effective Date.

From an accounting perspective, the Merger shall be completed with retroactive effect at the Accounting Effective Date.

1.8 Other effects of the Merger

The mandate of the liquidator of the Absorbed Company shall expire de jure on the Effective Date.

2. Additional terms. All fees, costs and expenses incurred in respect of the Merger and owed for the purpose of this deed by the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be entirely borne by the Absorbing Company.

The Absorbing Company shall comply with the Law as well as any legal and regulatory requirements applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, and shall make its case both on its behalf, and in the name and on behalf of the Absorbed Company, make any and all statements and/or payments of taxes directly or indirectly incurred or caused by the completion of the Merger.

This Merger Plan shall be filed with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), and then published in the Official Gazette in accordance with the provisions of article 262 and 279 (1) of the Law.

This Merger Plan is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French versions of the Merger Plan, the English version will prevail.

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the validity, under Luxembourg law, of the Merger Plan.

Whereof, the present deed was made and passed in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date written above.

After having read the present deed, the proxyholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company signed with Us, the notary, the Merger Plan.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le vingt-trois avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Baywatch Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119025 (la Société Absorbante),

représentée à l'effet des présentes par Maître Laura Hominal, avocate, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J-F Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société Absorbante conformément aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

ET

(2) B-Trident Dresden S.à r.l., une société à responsabilité limitée en liquidation, constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119027 (la Société Absorbée),

représentée à l'effet des présentes par Maître Laura Hominal, avocate, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J-F Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société Absorbée conformément aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les Sociétés Fusionnantes et chacune une Société Fusionnante.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte à l'effet d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

CONSIDERANT QUE:

(A) Les Sociétés Fusionnantes ont décidé d'entamer un processus de fusion simplifiée à l'issue de laquelle la Société Absorbante entend fusionner avec la Société Absorbée par absorption de cette dernière dont elle est, à la date du Projet de Fusion (tel que ce terme est défini ci-après), l'associé unique (la Fusion), en vertu des dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

(B) La Société Absorbée est en liquidation volontaire suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société Absorbée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2014. Suivant l'article 259 (2) de la Loi, une fusion par absorption peut avoir lieu lorsqu'une ou plusieurs des sociétés absorbées sont en liquidation, à condition que ces sociétés n'aient pas encore commencé à distribuer leurs actifs à leurs associés. Aucun actif de la Société Absorbée (i) n'a été distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, depuis l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société Absorbée et (ii) ne sera distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, jusqu'à la réalisation de la Fusion.

(C) Les Sociétés Fusionnantes ont donc conjointement requis le notaire soussigné d'acter comme suit les stipulations d'un projet de fusion (le Projet de Fusion) convenu entre elles à l'effet de la réalisation de la Fusion devant intervenir conformément aux termes et conditions arrêtés et convenus dans le cadre du Projet de Fusion et conformément aux articles 261 et suivants de la Loi.

1. Modalités de la fusion.

1.1 Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes (article 261 (2) a) de la Loi)

(a) La Société Absorbante.

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée ayant été constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale «Baywatch Holding S.à r.l.», aux termes d'un acte notarié dressé en date du 31 août 2006, et publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 2031 en date du 30 octobre 2006.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 12 février 2007, suivant acte notarié, publié au Journal Officiel numéro 977 en date du 25 mai 2007.

Le siège social de la Société Absorbante est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbante est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119025.

La Société Absorbante va agir en qualité de société absorbante à l'effet de la Fusion.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève, à la date du Projet de Fusion, à un montant total de EUR 625.000 (six cent vingt-cinq mille euros), représenté par 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B et 1.199 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe C, ayant toute une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

(b) La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée en liquidation, ayant été constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale «B-Trident Dresden S.à r.l.», aux termes d'un acte notarié dressé en date du 31 août 2006, et publié au Journal Officiel numéro 2011 en date du 26 octobre 2006.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 07 décembre 2006, et publié au Journal Officiel numéro 164 en date du 13 février 2007.

La liquidation volontaire de la Société Absorbée a été ouverte le 23 septembre 2013 lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbée, enregistrée par un acte notarié, lequel fut publié au Journal Officiel numéro 2937 en date du 21 novembre 2013.

La Société Absorbée garantit qu'aucun bien ou produit de la Société Absorbée n'a été distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, depuis l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société Absorbée. La Société Absorbée s'engage à ce qu'aucun bien ou produit de la Société Absorbée ne soit distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, jusqu'à la réalisation de la Fusion.

Le siège social de la Société Absorbée est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbée est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119027.

La Société Absorbée va agir en qualité de société absorbée à l'effet de la Fusion.

Le capital social de la Société Absorbée, s'élève, à la date du Projet de Fusion, à un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), et est représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales).

1.2 Lien capitalistique entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

A la date du Projet de Fusion, la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée, en ce qu'elle détient l'ensemble des 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité de son capital social, lequel s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

1.3 Date à compter de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront réputées, d'un point de vue comptable, avoir été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante (article 261 (2) e) de la Loi)

D'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant été réalisée et étant par conséquent effective à compter du 1^{er} janvier 2015 (la Date d'Effet Comptable).

En conséquence de ce qui précède, à compter de la Date d'Effet Comptable, l'ensemble des opérations et transactions de la Société Absorbée doivent être traitées à des fins comptables comme étant réalisées par la Société Absorbante.

1.4 Avantages particuliers conférés par la Société Absorbante à l'associé unique de la Société Absorbée bénéficiant de droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (article 261 (2) f) de la Loi)

L'ensemble des parts sociales représentant l'ensemble du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, comme exposé à l'article 1.1 (b) du Projet de Fusion ci-dessus, sont d'une nature identique, de rang égal à tous égards et confèrent à leur(s) titulaire(s) les mêmes droits, avantages et obligations.

A cet effet, la réalisation de la Fusion n'entraînera pas l'émission de parts sociales de la Société Absorbante conférant des droits spéciaux, de quelque nature que ce soit conformément à la réalisation de la Fusion et en application des dispositions de l'article 270(1) de la Loi.

1.5 Avantages particuliers conférés aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle respectifs de la Société Absorbante et/ou de la Société Absorbée (article 261 (2) g) de la Loi)

Aucun expert indépendant, au sens de l'article 266 de la Loi, ne sera nommé par les Sociétés Fusionnantes dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

Les Sociétés Fusionnantes n'ont, et n'auront, jusqu'à la réalisation de la Fusion, aucun organe de contrôle ni organisme de contrôle.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants de la Société Absorbante (étant gérant unique à la date de celui-ci) ou aux liquidateurs de la Société Absorbée (étant liquidateur unique à la date de celui-ci), dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

1.6 Prise d'effet de la Fusion entre Baywatch Holding S.à r.l. et B-Trident Dresden S.à r.l.

D'un point de vue juridique, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à l'expiration du délai d'un (1) mois courant à compter de la date de publication du Projet de Fusion au Journal Officiel, en application des dispositions de l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet) et (ii) vis-à-vis des tiers à la date de la publication du certificat notarié visé à l'article 273 (1) de la Loi, conformément aux dispositions des articles 9, paragraphe 4, 273 et 279 de la Loi.

Les documents visés aux articles 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi seront mis à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée et des associés, ou le cas échéant, de l'associé unique de la Société Absorbante, à leur siège social respectif pendant un délai d'un moins au moins avant la Date d'Effet. Conformément aux dispositions de l'article 279 (c) de la Loi, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins 5% (cinq pourcents) des parts sociales

dans le capital souscrit de la Société Absorbante peuvent requérir, jusqu'à la Date d'Effet, la convocation d'une assemblée générale des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique de la Société Absorbante, à l'effet de se prononcer sur la réalisation de la Fusion. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, devra être convoquée de manière à se tenir dans le mois suivant la demande de convocation d'une telle assemblée.

La Société Absorbante procédera à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de donner ses pleins effets à la Fusion, et notamment à l'effet de procéder à la transmission universelle de patrimoine comprenant l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante.

Les formalités visées au paragraphe qui précède comprendront notamment:

(i) l'accomplissement de l'ensemble des formalités légales de publicité relatives aux transferts effectués dans le cadre de la Fusion, telles que requises par la Loi;

(ii) l'accomplissement de l'ensemble des déclarations et formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de conférer tant à l'égard des Sociétés Fusionnantes que de tout tiers, la titularité des actifs ayant été transmis aux termes de la Fusion de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante; et

(iii) plus largement, l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires et/ou requises, à l'effet de rendre effective aux tiers la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits et obligations dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion, en ce compris la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits de propriété dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion.

A la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante, sans que cette énumération ait un quelconque caractère limitatif, l'ensemble des originaux des actes constitutifs et modificatifs, documents sociaux, livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs de toutes opérations réalisées, l'ensemble des documents justifiant la propriété de toutes valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces, autres documents quelconques et de quelque nature que ce soit relatifs aux éléments d'actif et de passif ayant été transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante aux termes de la Fusion.

Suite à la réalisation de la Fusion et conformément à la Loi, la Société Absorbée sera réputée avoir été dissoute de plein droit mais non liquidée, et l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif sera transmis à la Société Absorbante aux termes de la transmission universelle du patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, en conséquence de quoi l'ensemble des parts sociales représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée seront annulées de plein droit.

1.7 Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif devant être transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante (article 274 (1) de la Loi)

(a) Valeur de comptabilisation des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée La valeur des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante aux termes de la transmission universelle de patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, et retenue à l'effet de la réalisation comptable de cette dernière, correspond à la valeur comptable nette non corrigée respective de ces éléments d'actif et de passif.

(b) Description de l'effet comptable et juridique de la Fusion

La Fusion va entraîner de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce, à compter de la Date d'Effet.

D'un point de vue comptable, la Fusion sera réalisée avec effet rétroactif à la Date d'Effet Comptable.

1.8 Autres effets de la Fusion

Le mandat du liquidateur de la Société Absorbée prendra fin de plein droit à la Date d'Effet.

2. Mentions complémentaires. L'ensemble des frais, coûts ou dépenses entraînés au titre de la Fusion et dus en raison du présent acte par la Société Absorbée et la Société Absorbante seront entièrement supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante se conformera à la Loi ainsi qu'à l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et fera son affaire, tant pour son compte, qu'au nom et pour le compte de la Société Absorbée, de procéder à l'ensemble des déclarations et/ou paiements d'impôts ou taxes, encourus, liés ou causés directement ou indirectement par la réalisation de la Fusion.

Ce Projet de Fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg pour être ensuite publié au Journal Officiel, conformément aux dispositions des articles 262 et 279 (1) de la Loi.

Ce Projet de Fusion est rédigé en anglais suivi par la traduction française. En cas de discordances entre la version anglaise et la version française de ce Projet de Fusion, la version anglaise fera foi.

Conformément à l'article 271(a) de la Loi, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié la validité, en droit luxembourgeois, du Projet de Fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionné en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée a signé avec Nous, le notaire, le Projet de Fusion.

Signé: L. HOMINAL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9621. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015064550/371.

(150074757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.441.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-third day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Baywatch Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119025 (the Absorbing Company),

represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the Absorbing Company according to the terms of a proxy given under private seal;

AND

(2) E-Markische Str Dortmund S.à r.l., a private limited liability company which is in liquidation (société à responsabilité limitée en liquidation) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 126441 (the Absorbed Company),

represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the Absorbed Company according to the terms of a proxy given under private seal.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the Merging Companies, and each as a Merging Company.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

WHEREAS:

(A) The Merging Companies have decided to initiate a simplified merger process at the end of which the Absorbing Company intends to merge with the Absorbed Company through the absorption of the latter, the Absorbing Company being, at the date of the Merger Plan (as this term is defined below), the sole shareholder of the Absorbed Company (the Merger), according to the provisions of articles 278 and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

(B) The Absorbed Company is in voluntary liquidation pursuant to the shareholder resolutions passed at an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company on 23 September 2013. Pursuant to article 259 (2) of the Law, a merger by acquisition may take place where one or more of the companies being absorbed are in liquidation, provided that those companies have not yet begun to distribute their assets to their shareholders. None of the assets of the Absorbed Company (i) have been distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, since the opening of the voluntary liquidation of the Absorbed Company and (ii) will be distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, until completion of the Merger.

(C) The Merging Companies have therefore required the undersigned notary to record the terms of the following merger plan (the Merger Plan) between them for the purpose of the completion of the Merger which the terms and conditions have been adopted and agreed in this Merger Plan and in accordance with provisions of article 261 and seq. of the Law.

1. Characteristics of the merger.

1.1 Characteristics of the Merging Companies (article 261 (2) a) of the Law)

(a) The Absorbing Company

The Absorbing Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the corporate name “Baywatch Holding S.à r.l.”, pursuant to the terms of a notarial deed enacted on 31 August 2006 and published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2031 dated 30 October 2006.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time on 12 February 2007, pursuant to a notarial deed and published in the Official Gazette number 977 dated 25 May 2007.

The registered office of the Absorbing Company is established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Absorbing Company is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 119025.

The Absorbing Company shall act as absorbing company for the purpose of the Merger.

The share capital of the Absorbing Company, at the date of this Merger Plan, amounts to EUR 625,000 (six hundred twenty-five thousand euro) and is represented by 3,800 (three thousand eight hundred) class A shares, 1 (one) class B share, and 1,199 (one thousand one hundred ninety-nine) class C shares, all having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro), all of them have been entirely subscribed for and fully paid-up.

(b) The Absorbed Company

The Absorbed Company is a private limited liability company in liquidation (société à responsabilité limitée en liquidation) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the corporate name “E-Markische Str Dortmund S.à r.l.”, pursuant to a notarial deed enacted on 27 March 2007, and published in the Official Gazette number 1101 dated 8 June 2007.

The articles of association of the Absorbed Company have never been amended since.

The voluntary liquidation of the Absorbed Company was opened on 23 September 2013 at an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company, recorded in a notarial deed, which was published in the Official Gazette number 2932 dated 21 November 2013.

The Absorbed Company represents that none of the assets or proceeds of the Absorbed Company have been distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, since the opening of the voluntary liquidation of the Absorbed Company. The Absorbed Company undertakes that none of the assets or proceeds of the Absorbed Company will be distributed to the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, until completion of the Merger.

The registered office of the Absorbed Company is established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Absorbed Company is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 126441.

The Absorbed Company shall act as absorbed company for the purpose of the Merger.

The share capital of the Absorbed Company, at the date of this Merger Plan, amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), and is represented by 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, all of them have been entirely subscribed for and fully paid-up (the Shares).

1.2 Capital structure between the Absorbing Company and the Absorbed Company

At the date of this Merger Plan, the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, detaining all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, representing the entire share capital of the latter, which amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

1.3 Date from which the operations and transactions of the Absorbed Company shall be deemed, from an accounting perspective, having been carried out in the name and on behalf of the Absorbing Company (article 261 (2) e) of the Law)

From an accounting perspective, the Merger shall be deemed having been completed and consequently to be effective as from 1 January 2015 (the Accounting Effective Date).

As a consequence of the above, as from the Accounting Effective Date, all the operations and transactions of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out by the Absorbing Company.

1.4 Rights conferred by the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) f) of the Law)

All the shares representing the entire share capital and voting rights of the Absorbed Company, as outlined under article 1.1 (b) of the Merger Plan above, rank pari passu in all respects, and grant the same rights, obligations and benefits to their holders.

Therefore, the completion of the Merger shall not result in the issuance of shares of the Absorbing Company conferring special rights or other securities conferring special rights pursuant to the completion of the Merger in accordance with provisions of article 270 (1) of the Law.

1.5 Special advantages granted to the experts within the meaning of article 266 of the Law, to the members of the respective board of managers, supervisory bodies and controlling bodies of the Absorbing Company and/or the Absorbed Company (article 261 (2) g) of the Law)

No independent expert, within the meaning of article 266 of the Law, will be appointed by the Merging Companies for the purpose of the completion of the Merger.

The Merging Companies do not have, and will not until the completion of the Merger, any supervisory bodies and controlling bodies.

No special advantage shall be granted to the managers of the Absorbing Company (being a sole manager on the date hereof) or the liquidators of the Absorbed Company (being a sole liquidator on the date hereof) in connection with the Merger.

1.6 Completion of the Merger between Baywatch Holding S.à r.l. and E-Markische Str Dortmund S.à r.l.

From a legal perspective, the Merger shall become effective between the Merging Companies upon expiry of a one (1) month period following the date of publication of this Merger Plan in the Official Gazette, in accordance with provisions of article 9 of the Law (the Effective Date) and (ii) toward third parties on the date of publication of the notarial certificate referred to in article 273 (1) of the Law, in accordance with provisions of articles 9, paragraph 4, 273 and 279 of the Law.

The documents referred to under articles 267 (1) a) and 267 (1) b), of the Law shall be made available to the sole shareholder of the Absorbed Company and to the shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Absorbing Company, at their respective registered office for a period of at least one (1) month before the Effective Date.

Pursuant to article 279 (c) of the Law, one or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled until the Effective Date to require that the sole shareholder, or a general meeting of the shareholders, as the case may be, of the Absorbing Company be called in order to decide whether to approve the Merger. The sole shareholder of the general meeting of shareholders, as the case may be, must be convened in such a manner so as to be held within one month of the request for it to be held.

The Absorbing Company shall proceed with the completion of all the formalities necessary and/or useful for the purpose of effecting the Merger, especially in order to proceed with the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company.

The formalities referred to in the preceding paragraph shall include:

(i) the completion of all the legal formalities of publication with respect to the transfers made in connection with the Merger, as required in accordance with the Law;

(ii) the performance of all declarations and formalities necessary and/or useful to confer, both with respect to the Merging Companies and towards any third party, the ownership of the assets transferred within the scope of the Merger from the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company; and

(iii) more generally, the completion of any and all formalities necessary and/or required to make effective towards third parties the transfer, to the exclusive benefit of the Absorbing Company, of all rights and obligations which the Absorbed Company was the holder prior to the completion of the Merger, including the transfer, to the exclusive benefit of the Absorbing Company, of any and all ownership rights held by the Absorbed Company prior to the completion of the Merger.

On the Effective Date, the Absorbed Company shall deliver to the Absorbing Company, without limitation, any and all originals of deeds of incorporation and amendments thereto, corporate documents, books and other accounting documents, property deed or abstract of title of any and all assets, and any and all supporting documents of all transactions carried out, all documents evidencing the ownership of all securities and all agreements, archives or any other documents of any kind whatsoever relating to assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company as a result of the Merger.

Further to the completion of the Merger and in accordance with provisions of the Law, the Absorbed Company shall be deemed having been dissolved de jure without liquidation and all of its assets and liabilities shall be transferred to the benefit of the Absorbing Company pursuant to the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle du patrimoine) carried out as a result of the completion of the Merger, as a consequence of which all the shares representing the entire share capital and voting rights of the Absorbed Company shall be automatically cancelled.

1.7 Description and distribution of assets and liabilities to be transmitted by the Absorbed Company to the Absorbing Company

(a) Valuation of the assets and liabilities of the Absorbed Company

The value of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company pursuant to the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) carried out as a result of the completion of the Merger, and retained for the purpose of the completion of the Merger from an accounting perspective, is equal to the respective and not corrected net accounting value of these assets and liabilities.

(b) Description of the accounting and legal effects of the Merger

The Merger shall result in the universal transfer of all assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Absorbing Company as from the Effective Date.

From an accounting perspective, the Merger shall be completed with retroactive effect at the Accounting Effective Date.

1.8 Other effects of the Merger

The mandate of the liquidator of the Absorbed Company shall expire de jure on the Effective Date.

2. Additional terms. All fees, costs and expenses incurred in respect of the Merger and owed for the purpose of this deed by the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be entirely borne by the Absorbing Company.

The Absorbing Company shall comply with the Law as well as any legal and regulatory requirements applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, and shall make its case both on its behalf, and in the name and on behalf of the Absorbed Company, make any and all statements and/or payments of taxes directly or indirectly incurred or caused by the completion of the Merger.

This Merger Plan shall be filed with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), and then published in the Official Gazette, in accordance with the provisions of article 262 and 279 (1) of the Law.

This Merger Plan is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French versions of the Merger Plan, the English version will prevail.

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the validity, under Luxembourg law, of the Merger Plan.

Whereof, the present deed was made and passed in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date written above.

After having read the present deed, the proxyholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company signed with Us, the notary, the Merger Plan.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le vingt-trois avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Baywatch Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119025 (la Société Absorbante),

représentée à l'effet des présentes par Maître Laura Hominal, avocate, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J-F Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société Absorbante conformément aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

ET

(2) E-Markische Str Dortmund S.à r.l., une société à responsabilité limitée en liquidation, constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 126441 (la Société Absorbée),

représentée à l'effet des présentes par Maître Laura Hominal, avocate, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J-F Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société Absorbée conformément aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les Sociétés Fusionnantes et chacune une Société Fusionnante.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte à l'effet d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

CONSIDERANT QUE:

(A) Les Société Fusionnantes ont décidé d'entamer un processus de fusion simplifiée à l'issue de laquelle la Société Absorbante entend fusionner avec la Société Absorbée par absorption de cette dernière dont elle est, à la date du Projet de Fusion (tel que ce terme est défini ci-après), l'associé unique (la Fusion), en vertu des dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

(B) La Société Absorbée est en liquidation volontaire suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société Absorbée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2014. Suivant l'article 259 (2) de la Loi, une fusion

par absorption peut avoir lieu lorsqu'une ou plusieurs des sociétés absorbées sont en liquidation, à condition que ces sociétés n'aient pas encore commencé à distribuer leurs actifs à leurs associés. Aucun actif de la Société Absorbée (i) n'a été distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, depuis l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société Absorbée et (ii) ne sera distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, jusqu'à la réalisation de la Fusion.

(C) Les Sociétés Fusionnantes ont donc conjointement requis le notaire soussigné d'acter comme suit les stipulations d'un projet de fusion (le Projet de Fusion) convenu entre elles à l'effet de la réalisation de la Fusion devant intervenir conformément aux termes et conditions arrêtés et convenus dans le cadre du Projet de Fusion et conformément aux articles 261 et suivants de la Loi.

1. Modalités de la fusion.

1.1. Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes (article 261 (2) a) de la Loi

(a) La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée ayant été constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale «Baywatch Holding S.à r.l.», aux termes d'un acte notarié dressé en date du 31 août 2006, et publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 2031 en date du 30 octobre 2006.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 12 février 2007, suivant acte notarié lequel fut publié au Journal Officiel numéro 977 en date du 25 mai 2007.

Le siège social de la Société Absorbante est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbante est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 119025.

La Société Absorbante va agir en qualité de société absorbante à l'effet de la Fusion.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève, à la date du Projet de Fusion, à un montant total de EUR 625.000 (six cent vingt-cinq mille euros), et est représenté par 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B et 1.199 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe C, ayant toute une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

(b) La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée en liquidation, ayant été constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale «E-Markische Str Dortmund S.à r.l.», aux termes d'un acte notarié reçu en date du 27 mars 2007, et publié au Journal Officiel (le Journal Officiel) numéro 1101 en date du 8 juin 2007.

Les statuts de la Société Absorbée n'ont jamais été modifiés depuis lors.

La liquidation volontaire de la Société Absorbée a été ouverte le 23 septembre 2013 lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbée, enregistrée par un acte notarié et publié au Journal Officiel numéro 2937 en date du 21 novembre 2013.

La Société Absorbée garantit qu'aucun bien ou produit de la Société Absorbée n'a été distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, depuis l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société Absorbée. La Société Absorbée s'engage à ce qu'aucun bien ou produit de la Société Absorbée ne soit distribué à la Société Absorbante, en qualité d'associé unique de la Société Absorbée, jusqu'à la réalisation de la Fusion.

Le siège social de la Société Absorbée est sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbée est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 126441.

La Société Absorbée va agir en qualité de société absorbée à l'effet de la Fusion.

Le capital social de la Société Absorbée, s'élève, à la date du Projet de Fusion, à un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), et est représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales).

1.2 Lien capitalistique entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

A la date du Projet de Fusion, la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée, en ce qu'elle détient l'ensemble des 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité de son capital social, lequel s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

1.3 Date à compter de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront réputées, d'un point de vue comptable, avoir été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante (article 261 (2) e) de la Loi)

D'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant été réalisée et étant par conséquent effective à compter du 1^{er} janvier 2015 (la Date d'Effet Comptable).

En conséquence de ce qui précède, à compter de la Date d'Effet Comptable, l'ensemble des opérations et transactions de la Société Absorbée doivent être traitées à des fins comptables comme étant réalisées par la Société Absorbante.

1.4. Avantages particuliers conférés par la Société Absorbante à l'associé unique de la Société Absorbée bénéficiant de droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (article 261 (2) f) de la Loi)

L'ensemble des parts sociales représentant l'ensemble du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, comme exposé à l'article 1.1 (b) du Projet de Fusion ci-dessus, sont d'une nature identique, de rang égal à tous égards et confèrent à leur(s) titulaire(s) les mêmes droits, avantages et obligations.

A cet effet, la réalisation de la Fusion n'entraînera pas l'émission de parts sociales de la Société Absorbante conférant des droits spéciaux, de quelque nature que ce soit conformément à la réalisation de la Fusion et en application des dispositions de l'article 270(1) de la Loi.

1.5 Avantages particuliers conférés aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle respectifs de la Société Absorbante et/ou de la Société Absorbée (article 261 (2) g) de la Loi)

Aucun expert indépendant, au sens de l'article 266 de la Loi, ne sera nommé par les Sociétés Fusionnantes dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

Les Sociétés Fusionnantes n'ont, et n'auront, jusqu'à la réalisation de la Fusion, aucun organes de contrôle ni organisme de contrôle.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants de la Société Absorbante (étant gérant unique à la date de celui-ci) ou aux liquidateurs de la Société Absorbée (étant liquidateur unique à la date de celui-ci), dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

1.6 Prise d'effet de la Fusion entre Baywatch Holding S.à r.l. et EMarkische Str Dortmund S.à r.l.

D'un point de vue juridique, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à l'expiration du délai d'un (1) mois courant à compter de la date de publication du Projet de Fusion au Journal Officiel, en application des dispositions de l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet) et (ii) vis-à-vis des tiers à la date de la publication du certificat notarié visé à l'article 273 (1) de la Loi, conformément aux dispositions des articles 9, paragraphe 4, 273 et 279 de la Loi.

Les documents visés aux articles 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi seront mis à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée et des associés, ou le cas échéant, de l'associé unique de la Société Absorbante, à leur siège social respectif pendant un délai d'au moins un (1) mois avant la Date d'Effet. Conformément à l'article 279 (c) de la Loi, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins 5% (cinq pourcents) des parts sociales dans le capital souscrit de la Société Absorbante peuvent requérir, jusqu'à la Date d'Effet, la convocation d'une assemblée générale des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique de la Société Absorbante, à l'effet de se prononcer sur la réalisation de la Fusion. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, devra être convoquée de manière à se tenir dans le mois suivants la demande de convocation d'une telle assemblée.

La Société Absorbante procédera à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de donner ses pleins effets à la Fusion, et notamment à l'effet de procéder à la transmission universelle de patrimoine comprenant l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante.

Les formalités visées au paragraphe qui précède comprendront notamment:

(i) l'accomplissement de l'ensemble des formalités légales de publicité relatives aux transferts effectués dans le cadre de la Fusion, telles que requises par la Loi;

(ii) l'accomplissement de l'ensemble des déclarations et formalités nécessaires et/ou utiles à l'effet de conférer tant à l'égard des Sociétés Fusionnantes que de tout tiers, la titularité des actifs ayant été transmis aux termes de la Fusion de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante; et

(iii) plus largement, l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires et/ou requises, à l'effet de rendre effective aux tiers la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits et obligations dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion, en ce compris la transmission, au bénéfice exclusif de la Société Absorbante, de l'ensemble des droits de propriété dont la Société Absorbée était titulaire préalablement à la réalisation de la Fusion.

A la Date D'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante, sans que cette énumération ait un quelconque caractère limitatif, l'ensemble des originaux des actes constitutifs et modificatifs, documents sociaux, livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs de toutes opérations réalisées, l'ensemble des documents justifiant la propriété de toutes valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces, autres documents quelconques et de quelque nature que ce soit relatifs aux éléments d'actif et de passif ayant été transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante aux termes de la Fusion.

Suite à la réalisation de la Fusion et conformément à la Loi, la Société Absorbée sera réputée avoir été dissoute de plein droit mais non liquidée, et l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif sera transmis à la Société Absorbante aux termes de la transmission universelle du patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, en conséquence de quoi l'ensemble des parts sociales représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée seront annulées de plein droit.

1.7 Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif devant être transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante (article 274 (1) de la Loi)

(a) Valeur de comptabilisation des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée

La valeur des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante aux termes de la transmission universelle de patrimoine emportée par la réalisation de la Fusion, et retenue à l'effet de la réalisation comptable de cette dernière, correspond à la valeur comptable nette non corrigée respective de ces éléments d'actif et de passif.

(b) Description de l'effet comptable et juridique de la Fusion

La Fusion va entraîner de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce, à compter de la Date D'Effet.

D'un point de vue comptable, la Fusion sera réalisée avec effet rétroactif à la Date d'Effet Comptable.

1.8 Autres effets de la Fusion

Le mandat du liquidateur de la Société Absorbée prendra fin de plein droit à la Date d'Effet.

2. Mentions complémentaires. L'ensemble des frais, coûts ou dépenses entraînés au titre de la Fusion et dus en raison du présent acte par la Société Absorbée et la Société Absorbante seront entièrement supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante se conformera à la Loi ainsi qu'à l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et fera son affaire, tant pour son compte, qu'au nom et pour le compte de la Société Absorbée, de procéder à l'ensemble des déclarations et/ou paiements d'impôts ou taxes, encourus, liés ou causés directement ou indirectement par la réalisation de la Fusion.

Ce Projet de Fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg pour être ensuite publié au Journal Officiel, conformément aux dispositions des articles 262 et 279 (1) de la Loi.

Ce Projet de Fusion est rédigé en anglais suivi par la traduction française. En cas de discordances entre la version anglaise et la version française de ce Projet de Fusion, la version anglaise fera foi.

Conformément à l'article 271(a) de la Loi, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié la validité, en droit luxembourgeois, du Projet de Fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionné en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée a signé avec Nous, le notaire, le Projet de Fusion.

Signé: L. HOMINAL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9623. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015064551/371.

(150074904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

OCH AT Holding, Société Anonyme.

Capital social: CHF 1.027.928.211,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.277.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of April.

In front of Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "OCH AT Holding", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.277 (the "Company"), incorporated as a "société anonyme" by a deed enacted by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The meeting is presided by Mrs. Anais DEYGLUN, notary's clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Barbara SCHMITT, notary's clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary's clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the undersigned notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ninety five million seven hundred thirteen thousand seven hundred eighty-nine Swiss Francs (CHF 95,713,789) so as to reduce it from its current amount of one billion one hundred twenty three million six hundred forty-two thousand Swiss francs (CHF 1,123,642,000) to one billion twenty seven million nine hundred twenty eight thousand two hundred eleven Swiss francs (CHF 1,027,928,211) by cancellation of ninety five million seven hundred thirteen thousand seven hundred eighty-nine (95,713,789) Ordinary Shares, and distribution to the shareholders;

3. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution above; and

4. Miscellaneous.

II) The shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to a prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote on all items of the agenda. It is further resolved that all relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of ninety five million seven hundred thirteen thousand seven hundred eighty-nine Swiss Francs (CHF 95,713,789) so as to reduce it from its current amount of one billion one hundred twenty three million six hundred forty-two thousand Swiss francs (CHF 1,123,642,000) to one billion twenty seven million nine hundred twenty eight thousand two hundred eleven Swiss francs (CHF 1,027,928,211) by cancellation of ninety five million seven hundred thirteen thousand seven hundred eighty-nine (95,713,789) Ordinary Shares to be reimbursed to the Shareholders.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the cancellation of the reimbursed shares and the current shareholders' reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the current Shareholders cannot be made freely and without recourse from them before thirty (30) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend article 7 paragraph 1 of the Company's articles of association, so as to read as follows, the rest of the article remaining unchanged:

" **Art. 7.** The Company's issued share capital is set at CHF 1,027,928,211 (one billion one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-eight thousand two hundred eleven Swiss Francs), represented by 1 (one) preference share (the "Preference Share") and 1,027,928,210 (one billion one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-eight thousand two hundred ten) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), with a nominal value of CHF 1 (one Swiss Franc) each (the Preference Share and the Ordinary Shares together referred to as "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de «OCH-AT Holding», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sus le numéro B 195.277 (la «Société»), constituée sous forme de société anonyme par acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et dernièrement modifié par un acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'assemblée est présidée par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne en tant que secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

La présidente prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf Francs Suisses (95.713.789 CHF) pour le porter de son montant actuel de un milliard cent vingt-trois millions six cent quarante-deux mille Francs Suisses (1.123.642.000 CHF) à un milliard vingt-sept millions neuf cent vingt-huit mille deux cent onze Francs Suisses (1.027.928.211 CHF) par l'annulation de quatre-vingt-quinze millions sept cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf (95.713.789) Actions Ordinaires et distribution aux actionnaires;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus; et

4. Divers.

II) Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur la liste de présence signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, qui demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant demeurent aussi annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

III) Il ressort de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente déclare que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Les actionnaires représentés prennent note des déclarations de la présidente et les confirment.

La présidente soumet alors au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix.

Première résolution:

Il est décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés

à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf Francs Suisses (95.713.789 CHF) pour le porter de son montant actuel de un milliard cent vingt-trois millions six cent quarante-deux mille Francs suisses (1.123.642.000 CHF) à un milliard vingt-sept millions neuf cent vingt-huit mille deux cent onze Francs Suisses (1.027.928.211 CHF) par l'annulation de quatre-vingt-quinze millions sept cent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf (95.713.789) actions ordinaires devant être remboursées aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration afin de procéder aux modifications comptables nécessaires, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement fait aux Actionnaires actuels.

Délai de remboursement:

Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée qui crée une protection légale au bénéfice de créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires actuels de la Société ne peut pas être fait librement, et sans recours de leur part, avant trente (30) jours à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations luxembourgeois.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante, le reste de l'article demeurant inchangé:

« **Art. 7. (1^{er} paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est de 1.027.928.211 CHF (un milliard vingt-sept millions neuf cent vingt-huit mille deux cent onze Francs suisses), représenté par 1 (une) action de préférence (l'«Action de Préférence») et 1.027.928.210 (un milliard vingt-sept millions neuf cent vingt-huit mille deux cent dix) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), d'une valeur nominale de 1 CHF (un Franc suisse) chacune (l'Action de Préférence et les Actions Ordinaires étant dénommées ensemble les «Actions»).»

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE le présent acte notarié a été rédigé à Redange-sur-Attert, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 avril 2015. Relation: DAC/2015/7091. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065090/173.

(150074910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

BAATZ Constructions Exploitation SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 195.414.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

BAATZ Participations S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues, inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.685,

ici représentée par

- Monsieur Laurent BAATZ, employé privé, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juin 1981, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 27, rue Belle-Vue, et

- Monsieur Paul BAATZ, employé privé, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 juin 1976, demeurant à L-9231 Diekirch, 22, rue des Fleurs,

spécialement mandatés à cet effet par procuration leur donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «BAATZ Constructions Exploitation SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- les travaux de construction en général et en particulier de terrassement, d'excavation, de remblais, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de maçonnerie, de façade, d'aménagements extérieurs, de voiries, de chemins de fer, de fonçages et de constructions en bétons armés;

- les travaux spéciaux en général et en particulier de palplanches, de pieux forés, de blindages de fouilles, de fondations à grandes profondeurs, de micropieux et de tirants;

- les travaux de concassage et de criblage, ainsi que les travaux de recyclage, l'exploitation de carrières;

- l'agence et la promotion immobilière;

- la location de véhicules et de machines utilitaires.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million....euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 1.000 (mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, la société BAATZ Participations S.A.

Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire moyennant la production d'un certificat bancaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.300,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Laurent BAATZ, employé privé, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juin 1981, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 27, rue Belle-Vue, gérant technique, et

2. Monsieur Paul BAATZ, employé privé, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 juin 1976, demeurant à L-9231 Diekirch, 22, rue des Fleurs, gérant administratif

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Laurent BAATZ, Paul BAATZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation GAC/2015/2076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015042740/120.

(150049352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

FDFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.001.

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Franck DANOIZEL, Ingénieur, né le 15 décembre 1972 à Dreux (F), demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard,

associé et gérant dans la société ci-après désignée, agissant en son nom personnel.

2) La société à responsabilité limitée "BRAYGAUNORE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150696, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Jean-Marc LORBER, entrepreneur en constructions métalliques, né le 21 décembre 1964 à Thionville (France), de nationalité française, demeurant à F-57480 Launstroff, 4, rue de la Chapelle, lequel peut valablement engager ladite société par sa seule signature, associée dans la société ci-après désignée.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «FDFA S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 5 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2663 du 24 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180001.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul, à L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présente article.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DANOIZEL, LORBER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/03/2015. Relation: EAC/2015/6069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/03/2015.

Référence de publication: 2015042297/43.

(150048892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.